



**MAIRIE DE HOUX
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2017**

L' an 2017 et le 24 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de
PICHERY Jean-François Maire

Etaient présents :

M. PICHERY Jean-François, Maire, Mme SIRDEY Françoise, MM : BRIAR Victor, DUCOUROUBLE Jean-Luc, FOUQUET Jean-Luc, GIRARD Philippe, GRESSUS Olivier, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEFRANC Nathalie à M. FOUQUET Jean-Luc, M. AOUSTIN Franck à M. PICHERY Jean-François

Invité(s) :Mme BEGUE ANGELIQUE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 10

Date de la convocation : 17/11/2017

Date d'affichage : 17/11/2017

Secrétaire de séance : M. PARIS Philippe

2017/047 : REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET - ENFOUISSEMENT RUE DE LA VILLENEUVE ET RUE DE LA GRENOUILLERE

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune à souscrit en 2006 un prêt de 65.000€ auprès du Crédit Agricole Val de France pour une durée de 15 ans destiné au financement des travaux de l'enfouissement de l'éclairage public de la rue de la Villeneuve et de la rue de la Grenouillère.

Compte tenu de son intégration dans la Communauté de Commune de Chartres métropole et du fait du transfert de compétence de la gestion de l'éclairage public :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement anticipé d'un encours de dette de 24.082,84€, correspondant aux travaux d'enfouissement de la rue de la Villeneuve et de la rue de la Grenouillère

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser par anticipation le prêt pour un montant total de 24.082,84 € contracté auprès du Crédit Agricole

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/048 : VERSEMENT DE LA 3^{ème} ET DERNIERE ECHEANCE CORRESPONDANT AUX TRAVAUX DE PROGRAMME D'ELIMINATION TOTALE DES LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC ENCORE EQUIPEES DE SOURCES A VAPEUR DE MERCURE

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune a souscrit en 2016 une convention avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE) pour l'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage public pour un montant total de 32.590,31€
Le financement de cette opération a été réparti comme suit : 50% pour le SDE et 50 % pour la commune.

Les modalités de versement de financement cette convention ont été réparties sur 3 ans soit : 2016 : 5.566€ - 2017 : 5.567€ - 2018 : 5.162,16€

Compte tenu de son intégration dans la Communauté de Commune de Chartres métropole et du fait du transfert de compétence de la gestion de l'éclairage public

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement anticipé de l'échéance 2018 pour un montant de **5.162,16 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au 3^{ème} versement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/049 / DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

L'exécution budgétaire nous amènes à procéder à des ajustements de crédits sur le budget fonctionnement de la commune comme suit :

Chapitres	Libellés	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement	+69.000
011	Charges à caractère Général	+22.000
012	Charges de personnel	+19.000
022	Dépenses imprévues	+15.000
66	Charges financières	+3.000
67	Charges exceptionnelles	+10.000
022	Dépenses imprévues	-28.600
023	Virement section investissement	+28.600

Le montant total de fonctionnement reste inchangé

L'exécution budgétaire nous amènes à procéder à des ajustements de crédits sur le budget investissement de la commune comme suit :

Chapitres	Libellés	Dépenses
021	Virement sect fonctionnement	+ 28.600
16	Emprunts et dettes	+23.000
204	Subvention équipement	+5.600

Le montant total d'investissement reste inchangé

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget de la commune

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017 /050 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

L'exécution budgétaire nous amènes à procéder à des ajustements de crédits sur le budget Fonctionnement d'assainissement comme suit :

Chapitres	Libellé	Dépenses
11	Charges à caractère général	-42.000
022	Dépenses imprévues	+4.500
023	Virement à la sect investissement	+42.000
65	Autres charges gestion courante	-2.000
67	Titres annulés	+2.000

Le montant total de fonctionnement reste inchangé

Chapitres	Libellé	Dépenses
021	Virement sect exploitation	+42.000
040	Opération ordre transfert	+4.500
21	Immobilisations corporelles	+37.000

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget d'assainissement

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/051 : ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU HAMEAU SAINT MAMERT SUR LE RESEAU DE MAINTENON

La nécessité de finaliser le plan local d'assainissement en procédant au raccordement du Hameau de Saint Mamert sur le réseau existant de la commune de Maintenon. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de confier les travaux à l'entreprise LEROY pour un montant de 21.336,68€.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SDE 28 - OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'enfouissement des réseaux aériens "rue du Château d'eau et rue de la Mairie" a été approuvé par le SDE28 mais également par Chartres métropole. Il précise que ces travaux seront financés une partie par le SDE 28 et l'autre partie, qui aurait du être supportée par la commune, sera prise en charge par Chartres métropole.

ECLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATION DES HORAIRES

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal son avis sur les plages horaires souhaitées pour la fréquence d'éclairage public. Après avoir écouté toutes les propositions, Monsieur le Maire décide d'appliquer les horaires suivants :

Eclairage du soir à partir de 22h30 - Eclairage du matin à partir de 5h30

2017/052 : CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL

Chartres métropole, a créé un service intercommunal pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, qui peut être mis à disposition des communes, en application de l'article L5211-1 III du code général des collectivités territoriales.

Il convient de préciser que l'institution d'un tel service, dont la mise à disposition se fera à titre gratuit, ne constitue en aucun cas un transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour la délivrance des différentes autorisations d'occupations du sol.

Pour ce qui est de notre commune, elle confiera à Chartres métropole l'instruction des dossiers suivants :

- Les permis de construire ;
- Les permis d'aménager ;
- Les déclarations préalables ;
- Les permis de démolir ;
- Les certificats d'urbanisme de simple information (CU a)
- Les certificats d'urbanisme opérationnels (CU b)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'instruction des dossiers à Chartres métropole.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/053 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS RELATIVES A LA VIDEO PROTECTION URBAINE ET PERIURBAINE AVENANT ADHESION NOUVEAUX MEMBRES

Afin de réaliser des économies d'échelle la Communauté d'Agglomération "Chartres Métropole" et 44 communes ont souhaité s'associer pour grouper les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine.

Il proposé à la commune de Houx de rejoindre, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le groupement de commandes ayant pour objet la passation de marchés publics pour les prestations relatives à la vidéo protection urbaine et périurbaine, afin de satisfaire leurs besoins propres.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commande relatif à la vidéo protection urbain et périurbaine

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/054 : SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE EN AUVERGNE "VOLCANISME ET PATRIMOINE" DU LUNDI 14 AU VENDREDI 18 MAI 2018

L'école de Houx organise un voyage scolaire en Auvergne sur le thème de "Volcanisme et Patrimoine" du 14 au 18 mai 2018. Elle sollicite le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention de 30€ par enfant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 30€ par élève

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/055 : DEMANDE DE CHANGEMENT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE POUR LE COLLEGE DE MAINTENON

Monsieur le Maire expose qu'une étude sur la durée de trajet de transport de nos collégiens a été faite et qu'il en ressort que de la commune de Houx jusqu'au collège de Gallardon la durée est de 20 minutes contre 6 minutes jusqu'au collège de Maintenon. Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une demande auprès du département pour un regroupement pédagogique sur le collège de Maintenon.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/056 : CHANGEMENT DES HORAIRES DE NAP A PARTIR DE JANVIER 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement l'organisation des NAP a lieu les lundis et jeudis de 15h05 à 16h35. Monsieur le Maire souhaite, pour des raisons de recrutements des intervenants, organiser les NAP le vendredi après midi de 13h35 à 16h35.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de changer les horaires de NAP au vendredi après-midi de 13h35 à 16h35.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/057 : CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES ECOLE DE HOUX A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire expose que lors du dernier conseil d'école il a été évoqué le souhait de l'équipe enseignante, en accord avec les représentants de parents d'élèves, de mettre en place le nouveau rythme scolaires semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019. La garderie du mercredi sera organisée par Chartres métropole

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h35 – 11h35 / 13h35 – 16h35

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/058 : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV POUR PERMETTRE SON MAINTIEN SUR LA COMMUNE DE HOUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation du bar/restaurant "LE THIER'VAL" rue de l'aqueduc. Il est actuellement en liquidation judiciaire et aucun repreneur ne s'est manifesté. Il faut éviter de perdre la licence IV ou que celle ci soit cédée à un commerce hors commune, ou bien empêcher que sa non exploitation entraîne la perte définitive de la licence IV pour la commune de Houx.

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de maintenir un commerce de proximité et surtout éviter sa disparition. Il apparait opportun que la commune acquière cette licence IV afin de permettre son maintien et son exploitation pour un nouvel établissement à installer sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire une proposition de rachat d'un montant de 1.500€ à Maître Pascal JOULAIN, Mandataire Judiciaire, 7-9 rue du Docteur Maunoury, CS 20218 - 28008 CHARTRES CEDEX.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

- **RH - Prospective** : Un groupe de travail est actuellement sur une réflexion sur les prospective de ressources Humaines de la commune
- **Règlement intérieur** : la rédaction d'un règlement intérieur va être faite début 2018
- **Document Unique** : Un document unique va être également rédigé début 2018.
- **Salle socioculturelle - Travaux** : La création de l'espace de stockage est achevée.

- **Salle socioculturelle - mise à disposition pour Chartres métropole** : La salle socioculturelle sera, si besoin, mise à disposition de Chartres métropole en vu d'organiser la garderie extra scolaire (garderie du mercredi et pendant les vacances scolaires)
- **La gazette** : la Gazette 112 est reportée dans l'attente d'informations précises sur Chartres Métropole.

La séance est levée à 23h00

